RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

PREAMBULE : QU'EST CE QUE LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ?

Le ROB est un document qui présente aux élus et aux administrés une analyse financière et budgétaire globale des budgets de la commune et présente les grandes orientations à venir.

La tenue du ROB est obligatoire pour les régions, départements, les commune de plus de 3 500 habitants, les syndicats et les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

La présentation du ROB doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget, sans toutefois être présenté dans la même séance que celle du vote du budget.

Le ROB est une simple mesure préparatoire à l'adoption du budget primitif et n'a aucun caractère décisionnel. Mais sa tenue doit faire l'objet d'une délibération et le budget primitif d'une commune ne pourrait être adopté sans qu'un tel débat n'ait été organisé.

LES OBJECTIFS DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :
I Présentation du contexte macro économique
II Projet de Loi de finances et incidences sur les collectivités locales
III Focus sur la situation financière et budgétaire de la commune
IV Perspectives 2021

I PRESENTATION DU CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE

Compte-tenu des grandes incertitudes et des défis considérables que la pandémie de Covid-19 impose à l'économie mondiale, il est très difficile de projeter une perspective macroéconomique de la situation mondiale pour 2020 et 2021.

Dans le scénario « optimiste » du FMI et de la Commission Européenne du 6 mai 2020, les prévisions prévoient une contraction record de -7.5% de l'économie de l'UE en 2020 puis une croissance de 6% en 2021. Mais attention, une pandémie plus grave et plus durable pourrait entrainer une chute du PIB bien plus importante.

Pour la France, 2020 a connu une récession de -8,3% du PIB et un déficit public de 10.2%. L'impact de cette crise d'une ampleur inédite a conduit au déploiement de nombreuses mesures d'urgence dès 2020 soit plus de 470 Md€ dans le but d'une reprise d'activité rapide dès 2021.

Puis intervient, le plan « France Relance », avec une aide de 100 Md€ dont 40 Md€ de contributions européennes sur 2 ans. Le plan de relance vise un rebond de l'économie française dès 2021.

Au troisième trimestre 2020, le taux de chômage rebondit et atteint 9 %, soit 1,4 point de plus qu'un an plus tôt, après une perte de 715 000 emplois sur le seul premier semestre.

La France devrait terminer l'année 2020 avec une dette d'environ 120 % du PIB, qui devrait encore gonfler à 122,4 % cette année du fait de nouvelles dépenses pour soutenir l'économie.

II PROJET DE LOI DE FINANCES ET INCIDENCE SUR LES COLLECTIVITES LOCALES

La loi de finances pour 2021 concrétise la mise en œuvre du plan de relance, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise.

Elle a été publiée au Journal officiel du 30 décembre 2020.

Taxe d'habitation :

Dans la lignée de la loi de finances pour 2018, la loi de finances pour 2020 avait prévu la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour **80 % des foyers fiscaux**,
Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022.

→En **2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.**

A compter de 2021, l'impact de la suppression de la TH est effectif et, pour compenser cette perte de recette, les communes (sauf Paris) percevront le montant de la taxe foncière départementale. Cependant et afin de garantir aux communes un niveau de recettes équivalent, un coefficient correcteur sera appliqué.

Pour mémoire, le montant de la TH pour notre commune représentait la moitié des impositions perçues. (TH+TFB+TFNB)

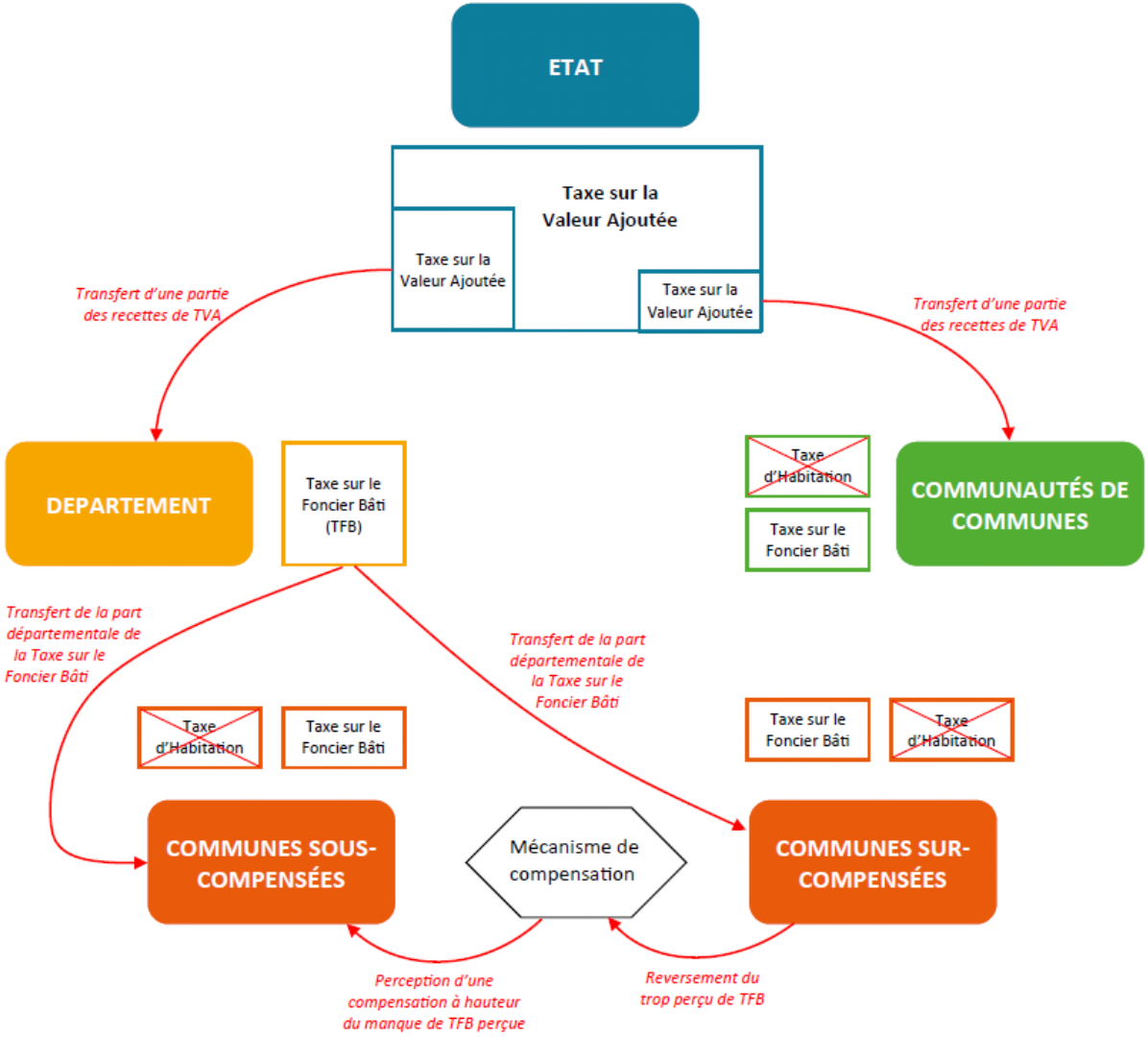

Schéma modélisant l'impact de la suppression de la Taxe d'Habitation

= REPLONGES

Illustration simplifiée de la suppression de la axe d'habitation pour notre commune (données de 2018)

	2020 TH	TFB	2021 TFB
Commune	Taux 7,76% Produit 425 881 € soit perçu en 2020 : 809 886 €	9,31% 384 005€	=9,31%+13,97% **soit 23,28 %** **Produit théorique 963 021 €**
Département	Taux Produit perçu en 2020	13,97% 579 016 €	
Compensation Etat			809 886-963 021 = **- 153 135 €**
Produit communal constant	809 886 €		809 886 €

***Dotation Globale de Fonctionnement* :**

En 2021, l'enveloppe totale de DGF* est globalement stabilisée pour la quatrième année consécutive, après des années de baisse, l'enveloppe globale allouées par la loi de finances 2021 est de 26,756 milliards d'euros.

⚠ la stabilisation de la DGF ne concerne que le montant global de l'enveloppe.

Elle ne signifie pas que chaque commune recevra le même montant de DGF qu'en 2020. En effet, les montants individuels de DGF attribués en 2020 pourront être en hausse ou en baisse du fait de l'évolution de sa situation au regard des critères de calcul (évolution de la population, du potentiel fiscal et financier, etc.),-des règles de calcul appliquées pour répartir la DGF.

Parmi ces règles, des mécanismes d'écrêtement destinés à financer par exemple la hausse de la péréquation peuvent impacter à la baisse la dotation forfaitaire des communes.

Dotation forfaitaire montant en euros

Baisse depuis 2013 : - 130 947 € soit 33 %

Dotation Solidarité Rurale montant en euros

Augmentation depuis 2013 : + 46 869 € soit 48 %

Dotations de Soutien à l'investissement local

Les dotations de soutien à l'investissement local sont stabilisées depuis quelques années, elles s'élèvent à 1,8 milliards d'euros dans le PLF 2021, montants inchangés par rapport à 2020, répartis comme suit :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : **1 046** millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : **570** millions €
- Dotation politique de la ville (DPV) : **150** millions €

Automatisation du FCTVA

Après 2 reports dans les LFI précédentes, l'article 57 planifie la mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA dès 2021.

L'éligibilité de la dépense au FCTVA ne sera plus fonction de sa nature juridique mais de son imputation comptable.

La mise en œuvre se fera progressivement sur 3 ans pour les dépenses éligibles réalisées à partir du 1er janvier 2021, en 2023 pour les perceptions en N+2, comme notre commune.

En 2021, un bilan sera réalisé pour s'assurer de la neutralité budgétaire de cette réforme. Dans le cas contraire, il serait alors nécessaire de mettre en place des mesures correctrices (par exemple réduire l'assiette des imputations comptables éligibles).

Taxe d'aménagement – urbanisme

L'article 43 de la loi de finances prévoit une adaptation de la taxe d'aménagement en vue de lutter contre l'artificialisation des sols; en exonérant de taxe d'aménagement, à compter de 2022, les places de stationnement intégrées au bâti pour réduite la surface au sol dédiée au stationnement.

Croissance Verte

Une des priorités du gouvernement avec cette loi de finances est donnée à la rénovation énergétique des logements avec le dispositif « MaPrimRénov » mais également à la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés ;

Le plan de relance consacre 4 Md€ à la rénovation énergétique dont 1Md€ au bloc communal.

III FOCUS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET BUDGETAIRE DE LA COMMUNE

Ce focus se décompose comme suit :

- Présentation des ratios financiers de la commune en comparaison avec les rations des communes de même strate,
- Présentation de la structure budgétaire,
- Présentation des comptes administratifs 2019 et 2020, du budget communal,
- Information sur le personnel,
- Information sur la dette du budget communal.

ANALYSE FINANCIERE BUDGET PRINCIPAL

Pour 2019, Catégorie démographique de 3 500 à 4 999 habitants	Euros par habitant de REPLONGES (3 783)	Moyenne départementale en Euros par habitant pour communes de la même strate	Moyenne nationale en euros par habitant pour communes de la même strate
Total recettes réelles fonctionnement (A)	572	863	988
Dont impôts locaux	222	350	443
Fiscalité reversée par GFP	141	196	148
DGF totale	113	86	148
Total dépenses réelles fonctionnement (B)	389	758	885
Dont charges de personnel	159	353	418
Dont achats et charges externes	94	198	238
Dont charges financières	3	21	21
Dont contingents et subventions	63	87	79
RESULTAT COMPTABLE R =A-B	183	130	141

Pour 2019, Catégorie démographique de 3 500 à 4 999 habitants	Euros par habitant de REPLONGES (3 783)	Moyenne départementale en Euros par habitant pour communes de la même strate	Moyenne nationale en euros par habitant pour communes de la même strate
Total recettes budgétaires investissement (C)	253	335	429
Dont emprunts et dettes	0	32	60
Dont subventions reçues	41	44	71
Dont FCTVA	55	38	41
Dont Amortissements	46	48	55
Total dépenses budgétaires investissement (D)	394	415	456
Dont dépenses d'équipement	362	304	355
Dont remboursement emprunt	32	80	72
Besoin de financement E = D-C	141	80	27
Résultat d'ensemble R-E	42	50	114

Recettes	Dépenses

Fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement
(Dotations de l'État, fiscalité, produits des services…)

Dépenses réelles de fonctionnement
(Frais de personnel, subventions versées, charges courantes…)

Epargne brute
(autofinancement)

Le solde entre les recettes (dont la fiscalité locale) et les dépenses de fonctionnement constitue l'épargne brute.

Investissement

Epargne brute

- Dotations et subventions d'investissement
- Autres recettes

Emprunts

Remboursement d'emprunts

- Equipement brut
- Subventions d'investissement versées
- Autres dépenses d'investissement

Une règle budgétaire impose que le remboursement des emprunts soit couvert par les ressources propres.

Les dépenses d'investissement sont financées par le solde de l'épargne brute, complété des dotations et subventions d'investissement reçues et de l'emprunt (s'il y a lieu).

ANALYSE BUDGETAIRE BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

- charges exceptionnelles et/ou financières
- Divers (indemnités élus, subventions, service incendie …)
- Charges de personnel
- Charges à caractère général (électricité, eau, entretien bâtiments, téléphone …)

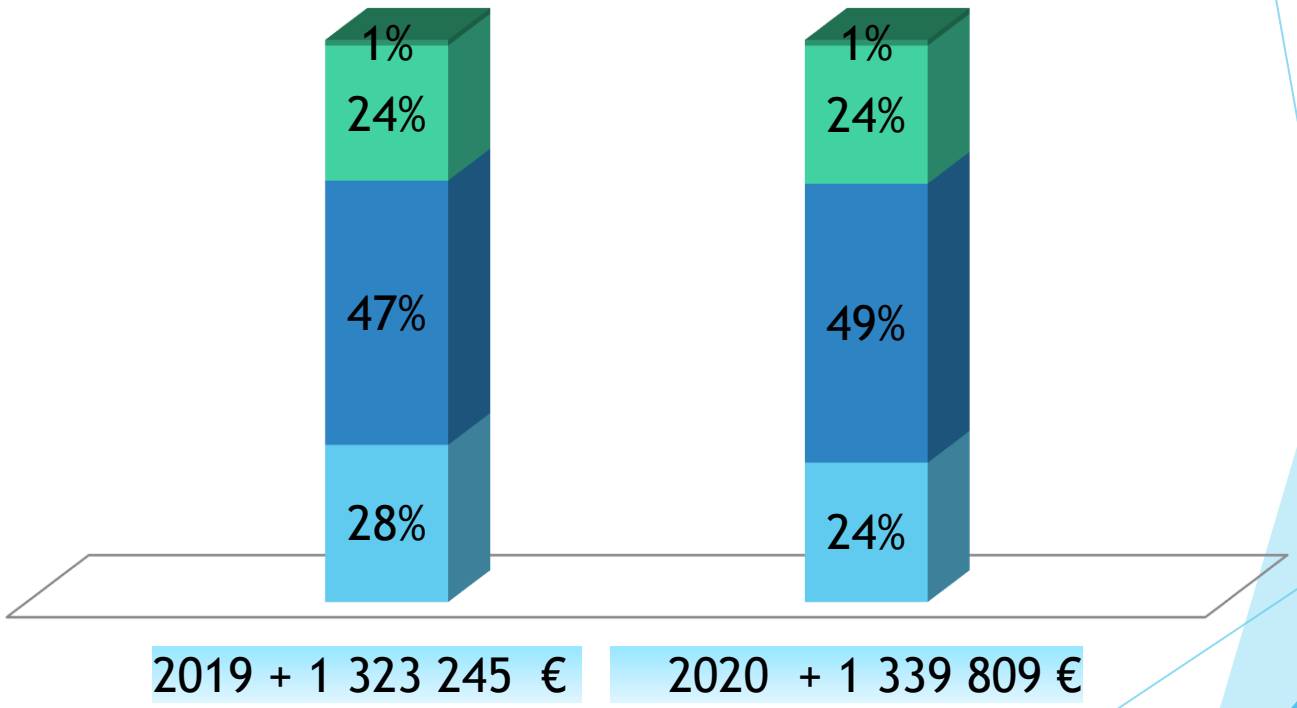

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement
Chiffres issus des comptes administratifs

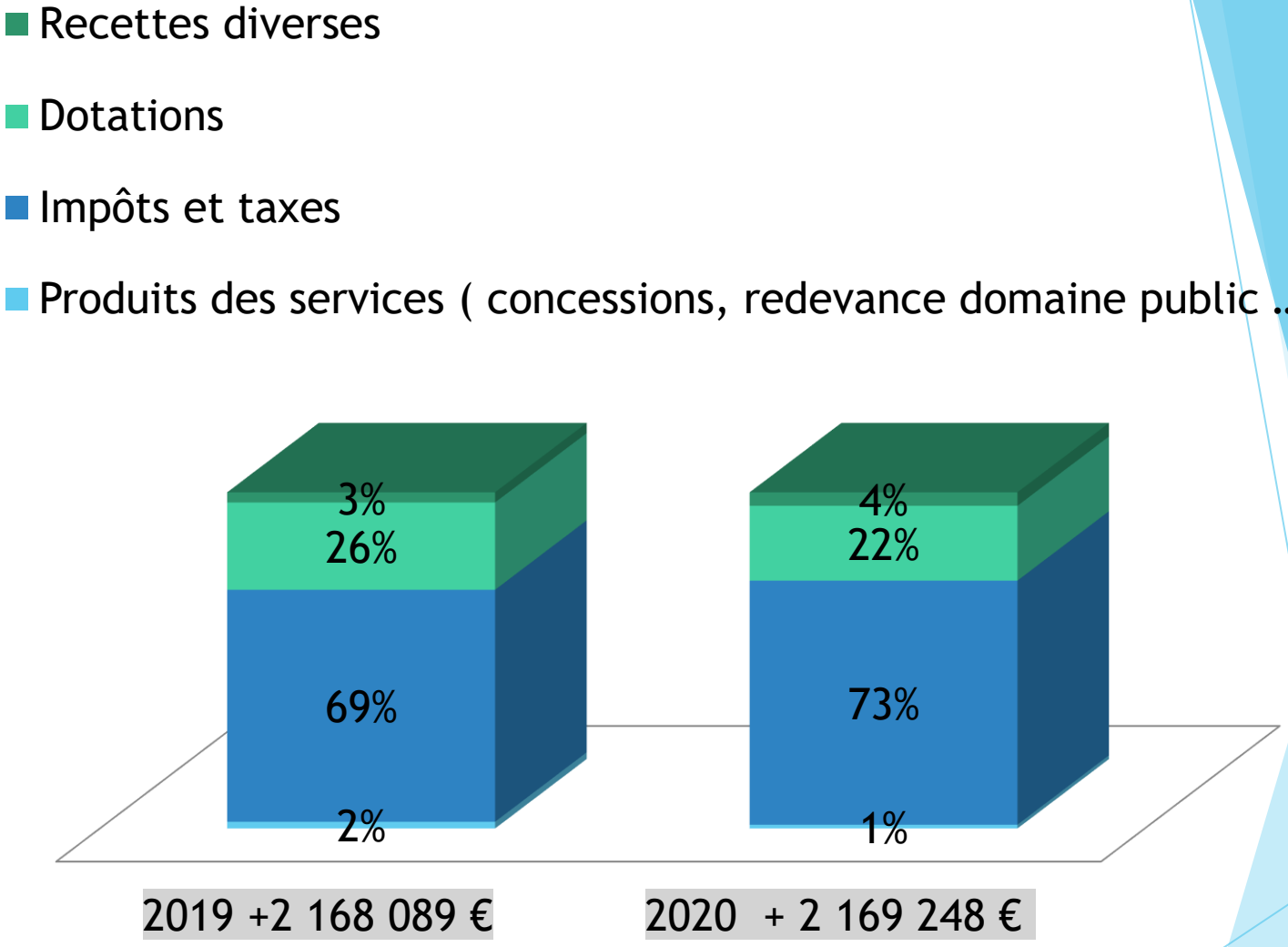

Evolution des recettes réelles de fonctionnement
Chiffres issus des comptes administratifs

ANALYSE BUDGETAIRE BUDGET PRINCIPAL Section d'investissement

Section d'investissement - Dépenses réelles 2019 - 1 368 943€

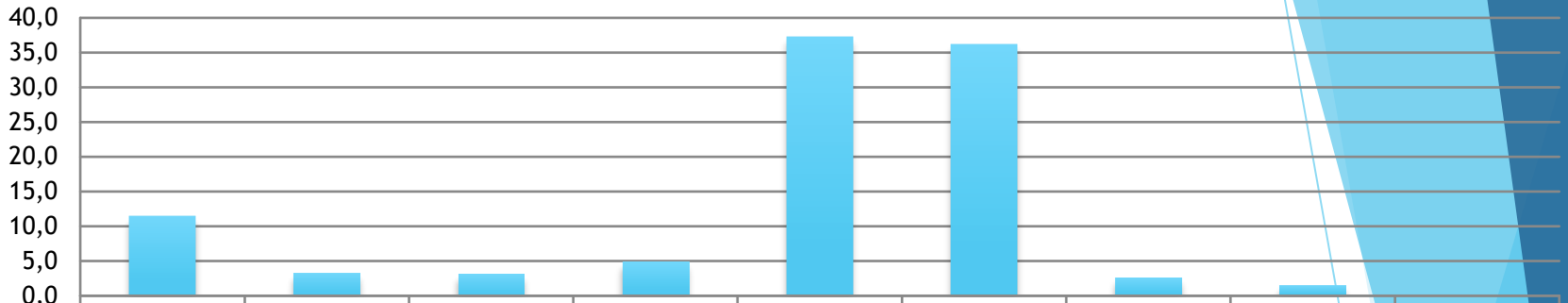

	Electrification et enfouissement + 155 078 €	Réserves foncières + 43 437 €	Achat de matériel + 42 884 €	Bâtiments + 66 690 €	Voirie générale (Rue du Mottier) + 509 686 €	Travaux RD 1079 + 494 845 €	Aménagement Salle Limorin + 35 060 €	Environnement + 20 350 €	Bâtiment technique + 913 €
Pourcentage	11,4	3,2	3,1	4,9	37,2	36,1	2,6	1,5	0,1

Section d'investissement - Dépenses réelles 2020 - 658 602 €

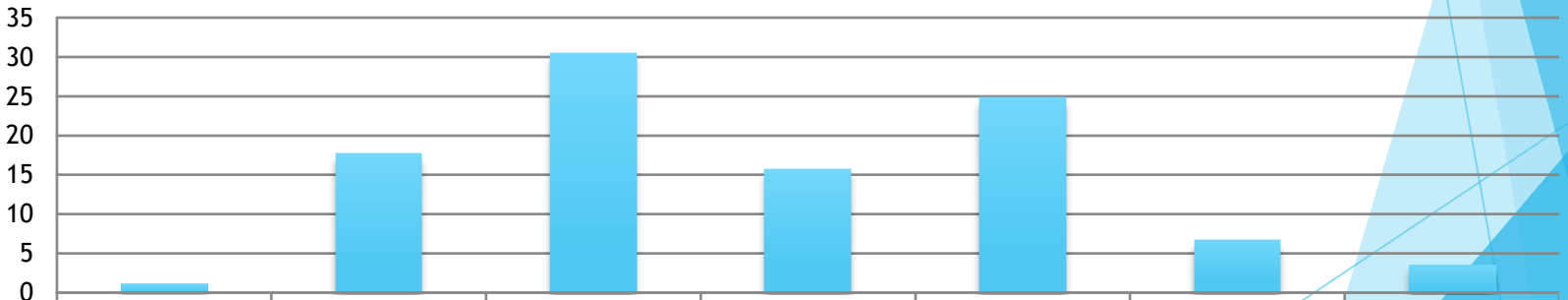

	Electrification et enfouissement + 8 052 €	Réserves foncières + 116 296 €	Achat de matériel + 200 785 €	Bâtiments + 103 125 €	Voirie générale + 163 133 €	Travaux RD 1079 + 43 893 €	Environnemen + 23 318 €
Pourcentage	1	18	30	16	25	7	4

Section d'investissement – Recettes réelles 2019 – 2 092 537 €

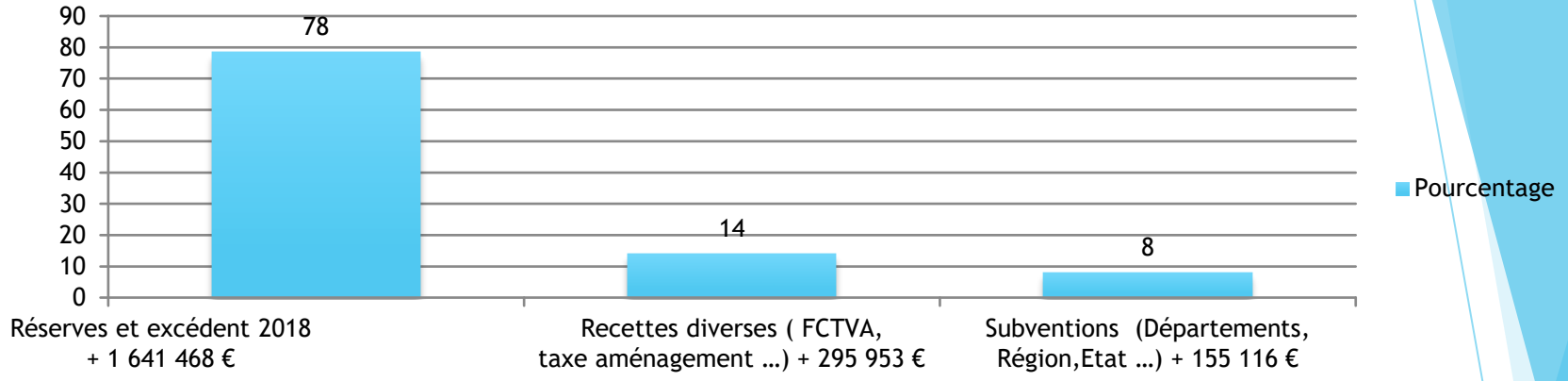

Section d'investissement – Recettes réelles 2020 – 1 967 709 €

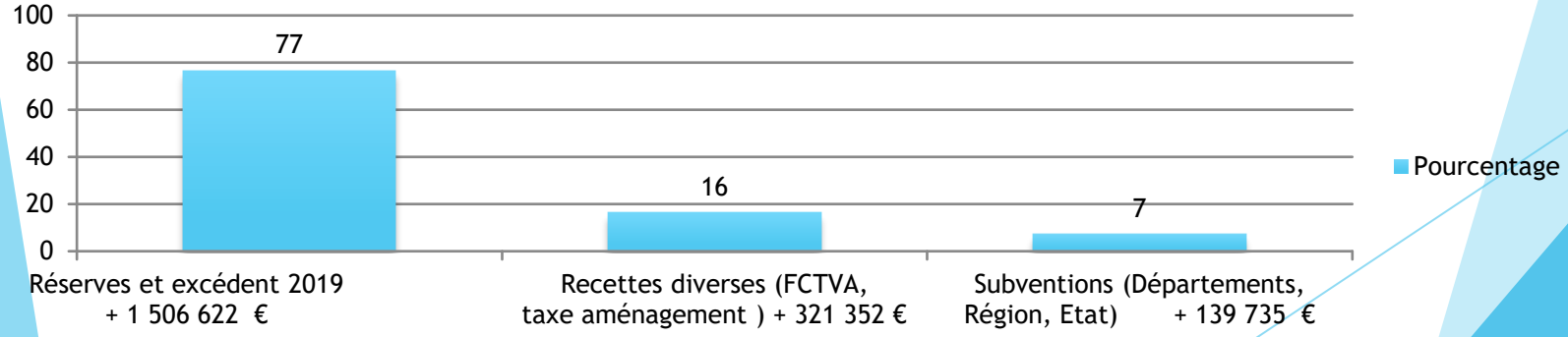

Informations sur le personnel (source au 01.02.2021)

Composition du personnel communal :

14 agents titulaires dont 11 à temps complet, et 3 à temps non complet (32/35ème , 24/35ème et 20/35ème) soit 13,17 agents équivalents temps plein.

+ 1 agent contractuel à temps non complet (7/35ème)

3 agents sont affectés au service administratif, **5** agents sont affectés à la voirie, **1** agent à l'entretien des bâtiments et 6 agents affectés à l'école et à l'entretien des locaux.

+**1** agent en disponibilité

+**1** policier intercommunal mise à disposition à temps partiel et facturé par la communauté de communes.

Sur les 15 agents communaux en activité, il y a 9 femmes et 6 hommes.

L'âge moyen global est de 48,4 ans pour notre structure, contre 42 ans en 2013.

Structure de la dette

Sur le budget communal 2020, notre collectivité a remboursé deux emprunts :

un de 1 000 000 € réalisé en 2017 auprès de la banque postale, au taux fixe de 0.94 % et amortissement constant sur 10 ans.

Montant de l'annuité 2020 : 107 167 €, extinction de la dette en 2028

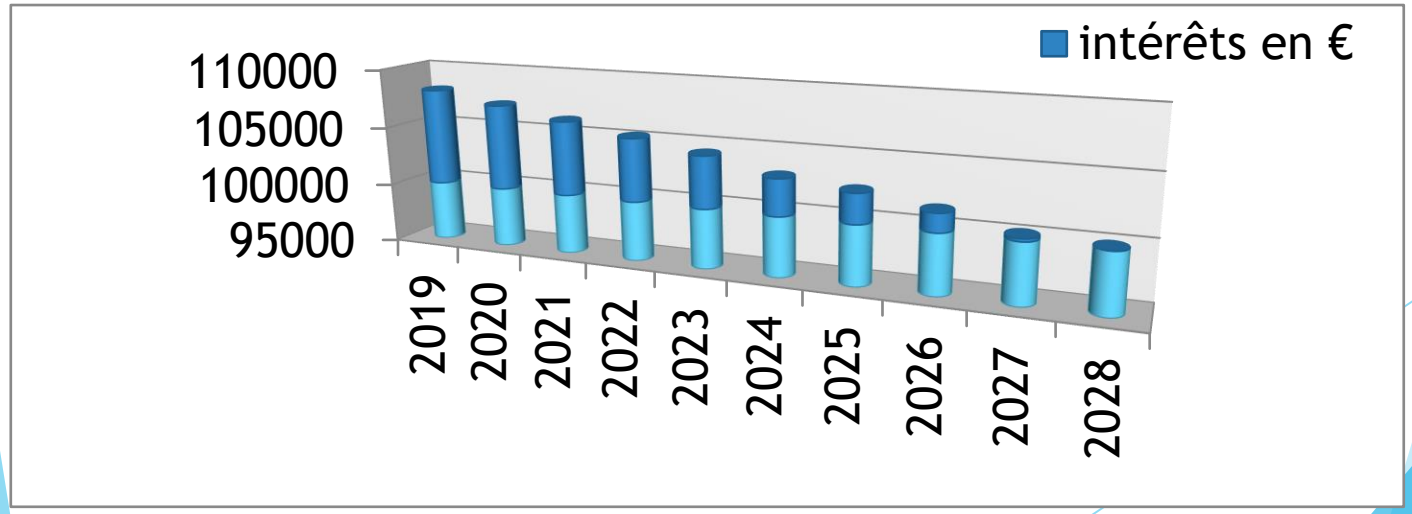

* un prêt de 99 100 €, sans intérêt, perçu en 2016 et 2017 et versé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain dans le cadre de la construction du Centre de loisirs,

Montant de l'annuité 2020 : 19 820 €, extinction de la dette en 2021

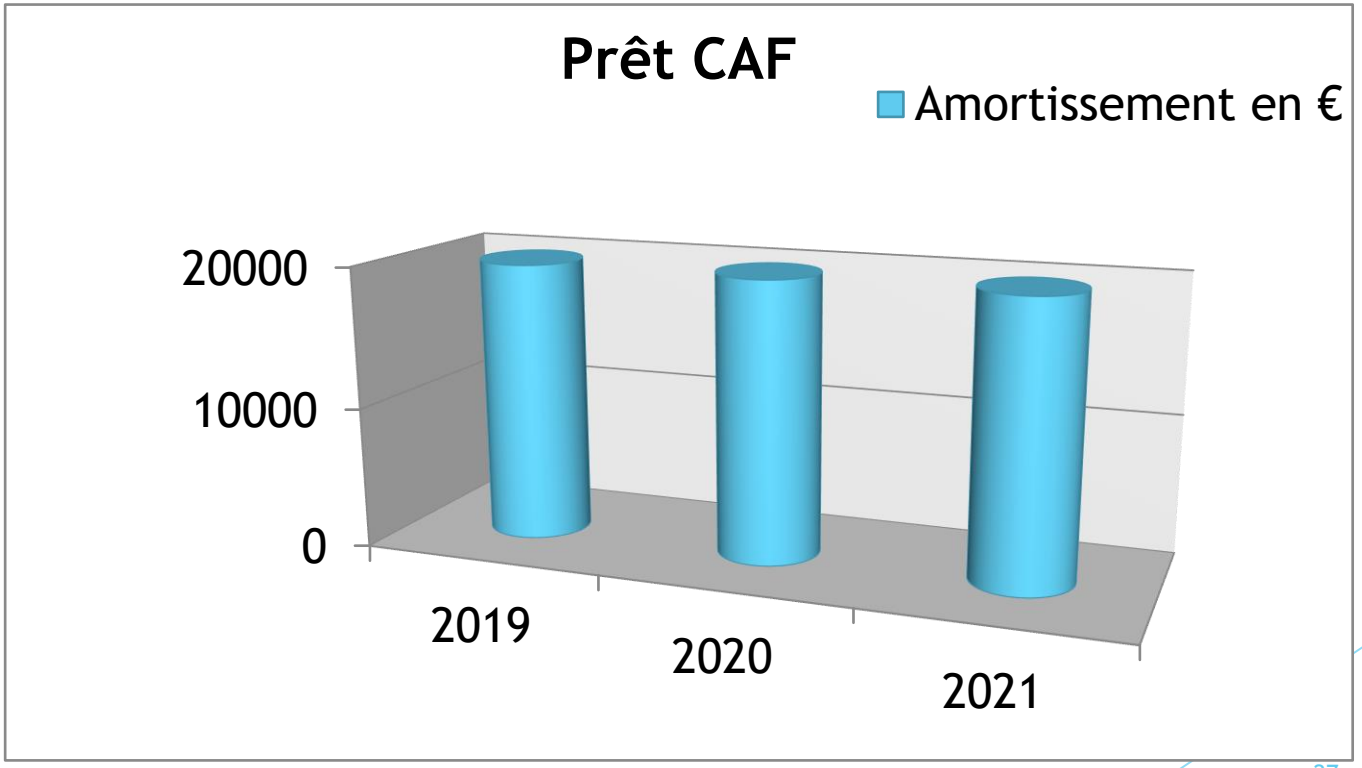

Quelques éléments d'analyse

L'année 2020 marque :

- une maîtrise des dépenses et des recettes de fonctionnement en combinant à la fois une diminution de certaines dépenses (eau, carburants…) et l'augmentation d'autres (produits d'entretien pour désinfection...)

- un coup de frein des investissements dû notamment aux élections et à la mise en place d'une nouvelle équipe, mais surtout combinées à la Crise du COVID et au fort ralentissement de l'économie.

ANALYSE BUDGETAIRE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

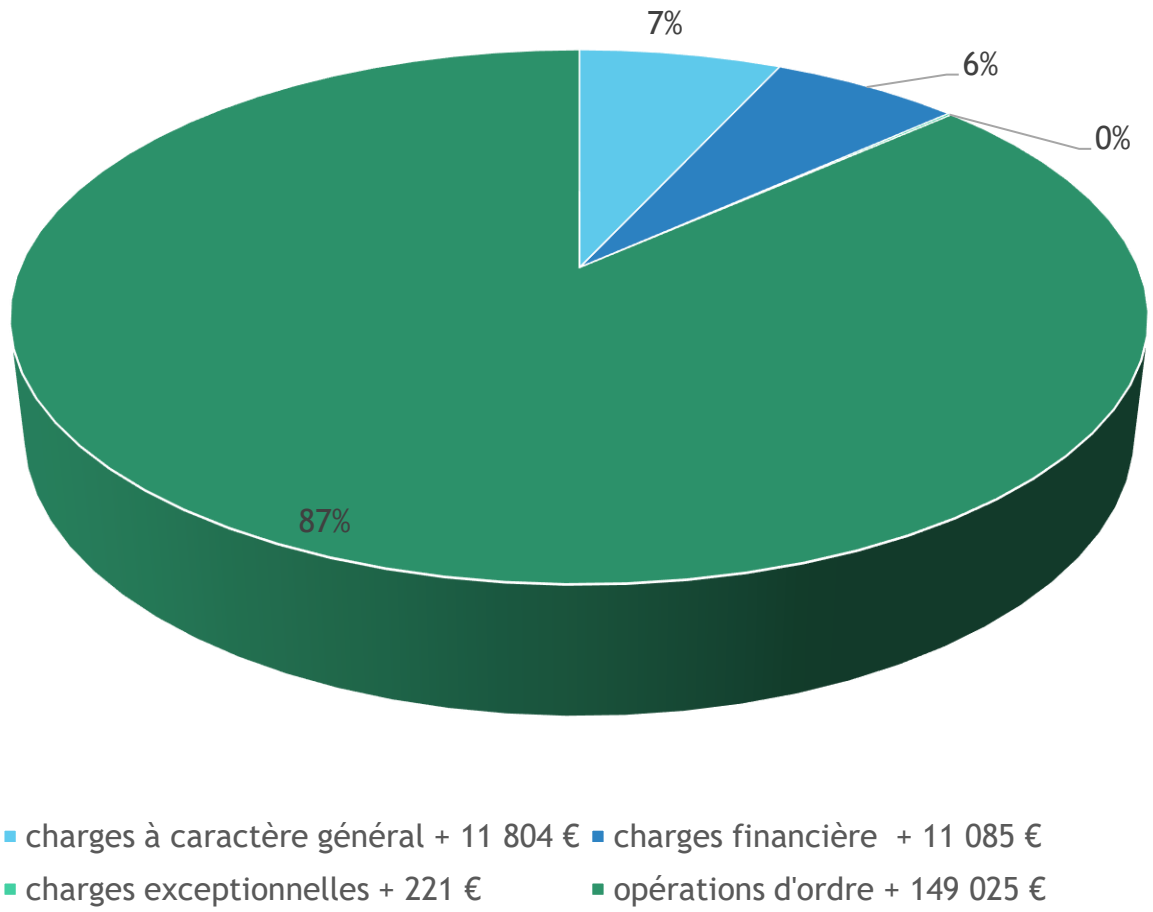

Dépenses de fonctionnement 2020 + 172 135€

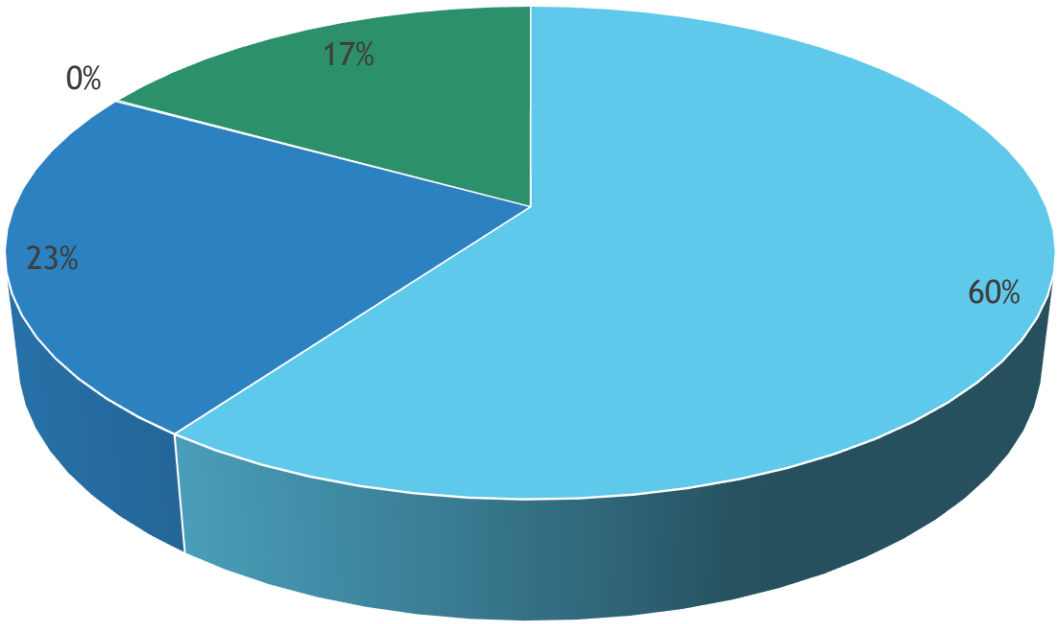

- Excédent reporté + 501 990 €
- redevance + 196 314 €
- produits exceptionnels + 600 €
- opérations d'ordre + 138 009 €

Recettes de fonctionnement 2020 + 836 913 €

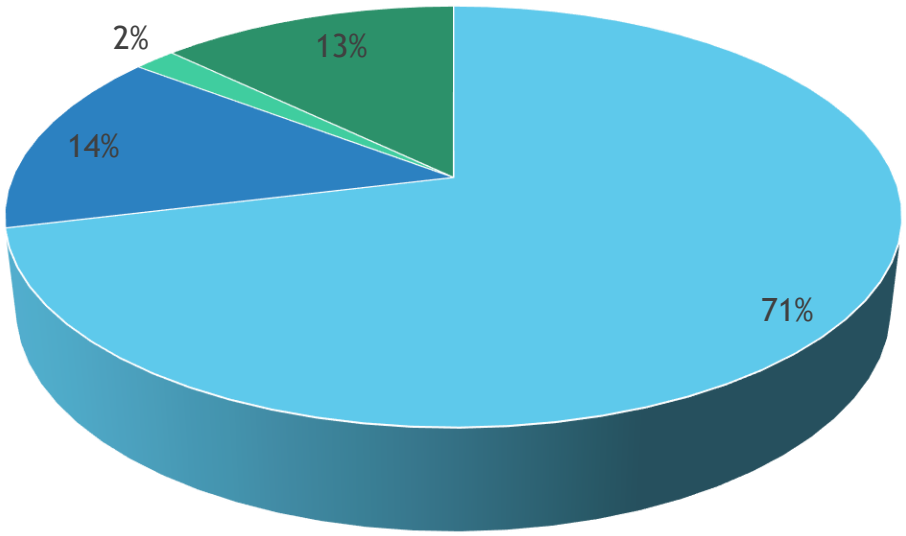

- travaux + 1 718 926 €
- TVA + 342 465 €
- Remboursement emprunts + 43 815 €
- opérations d'ordre et patrimoniales + 309 743 €

Dépenses d’investissement 2020 + 2 414 949 €

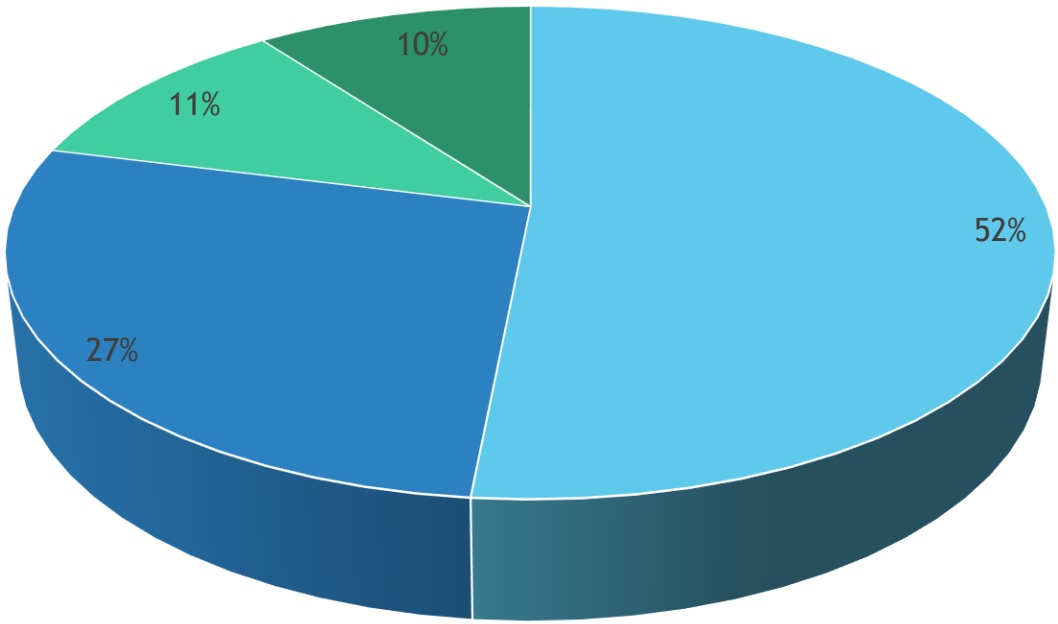

- Excédent reporté + 1 625 221 €
- subventions + 866 790 €
- TVA + 342 465 €
- opérations d'ordre et patrimoniales + 320 757 €

Recettes d’investissement 2020 + 3 155 233 €

Quelques éléments d'analyse

Le budget assainissement a été affecté en 2020 au paiement des travaux pour la construction de la nouvelle STEP et à l'encaissement de la majorité des subventions attribuées par l'agence de l'eau et le conseil départemental pour cette opération.

III PERSPECTIVES 2021

A. Dépenses de fonctionnement 2021 :

Poursuite d'une maitrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement avec d'une part :

- une gestion optimisée des charges courantes, une recherche permanente d'économies, en rationalisant les achats, avec une mise en concurrence,

d'autre part :

- une structure inchangée de l'équipe du personnel communal qui a été complétée par le recrutement d'un agent non titulaire à temps non complet (7/35ème), fin 2020,

B. **Recettes de fonctionnement 2021 :**

Volonté de maintenir les taux actuels des autres impôts locaux (FB et FNB), pour ne pas augmenter la pression fiscale.

C. Recettes d'investissement 2021 :

Démarches administratives pour obtenir des subventions, des certificats d'Energie et suivi rigoureux des dossiers.

D. Quelques investissements en 2021 …

Bâtiment destiné aux services techniques,

Programme de voirie mis en œuvre avec le marché à bon de commandes,

Aménagement de la rue Janin (Enfouissement, voirie…)

Eclairage du Stade de Football, de la Salle Polyvalente, Vidéoprotection ….

Rénovation énergétique des bâtiments (Ecole…)

Travaux sur les réseaux d’assainissement.

Lexique :

Produit Intérieur Brut : Indicateur économique qui permet de quantifier la valeur totale de la « production de richesse » annuelle effectuée par les agents économiques (ménages, entreprises, administrations économiques) résidant à l'intérieur d'un territoire.

Le PIB reflète donc l'activité économique interne d'un pays

Inflation : désigne une hausse généralisée des prix des biens et services, sur une période donnée. On parle également de hausse du coût de la vie, ou de baisse du pouvoir d'achat.

Dotation Globale de Fonctionnement : dotation versée par l'Etat aux collectivités locales, elle est constituée d'une dotation forfaitaire et d'une dotation de péréquation (DSR pour notre commune).

Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) :

C'est une dotation versée aux collectivités territoriales destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et sur certaines dépenses de fonctionnement.

Présenté le 12/02/2021